

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande
publique

Sous matière :
Délégation de service
public

**OBJET :
DELEGATION DE
SERVICE
PUBLIC : AIRE
D'ACCUEIL
POUR CAMPING-
CARS –
AVENANT N°1**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 18.01.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.01.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **30 JAN. 2018**

Séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, BATIGNE
Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES
Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis,
ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL. KAHAZ
Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy,
THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents :

Mme THOMAS-DAIDE Hélène,
M. LINOUE Stéphane,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération n°2013-106 du
25 mars 2013, la proposition de retenir la société CAMPING CAR PARK comme
titulaire du contrat de délégation du service public relative à la gestion de l'aire
des camping-cars a été approuvée et qu'il a été autorisé à signer le contrat.

Cette délégation de service public s'achève le 17 avril 2018.

Une réforme des contrats de concessions intervenue en avril 2016 a modifié la
procédure et impose un délai de deux mois entre la réunion de la commission
d'appel d'offres et la réunion du Conseil Municipal destiné à émettre un avis sur
les propositions de Monsieur le Maire.

Afin de respecter la procédure, il est nécessaire de prolonger le contrat de
délégation actuel jusqu'au 31 mai 2018 soit 1,5 mois supplémentaire.

Cette prolongation permettra également de faire coïncider le prochain contrat de
délégation de service public avec le démarrage de la saison estivale.

Conformément à l'article L1411-6 du code Général des Collectivités territoriales, l'avenant n'entraînant pas une hausse de plus de 5%, l'avis de la commission d'appel d'offres de délégation de services publics n'est pas requis.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver le projet d'avenant ci-joint et de l'autoriser à signer le dit avenant avec la société CAMPING CAR PARK.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le projet d'avenant présenté par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant de prolongation avec la société CAMPING CAR PARK.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 janvier 2018.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 30 JAN. 2018 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 29 JAN. 2018 Par publication le : 30 JAN. 2018 Par délégation, Le Directeur Général des Services
 Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 29/01/2018
N°011-211100763-20180124-2018-12-DE

B. Objet de l'avenant

EXE4

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Le contrat de délégation de service public relatif à la gestion de l'aire de camping cars devant prendre fin le 17 avril 2018, est prolongé jusqu'au 31 mai 2018.

L'objet du présent avenant est de prendre acte de cette prolongation qui n'entraîne aucune incidence financière.

ARTICLE 1

Les parties en présence prennent acte que la durée initiale du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à la commercialisation de l'aire de camping cars initialement fixée à 5 ans à compter du 18 avril 2013, soit jusqu'au 17 avril 2018, est prolongée jusqu'au 31 mai 2018.

ARTICLE 2 :

Les parties constatent que ce changement de durée ci-dessus visée n'entraîne aucune modification des conditions du contrat de délégation de service public.

Toutes les autres modalités du contrat visé demeurent en vigueur.

Les clauses du contrat de délégation de service public initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

C. Signatures des parties

EXE4

A _____, le

Le titulaire,
Cachet + signature

Le représentant du pouvoir adjudicateur
Le Maire, Vice Président du Conseil Départemental,

Patrick MAUGARD
(signature)

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le

